

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE  
VILLAGE SAINT-PIERRE  
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 4 mai 2022 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest

Mme Manon Loyer  
Mme Jade Charest  
M. Stéphane Arbour  
Mme Lyne Rivest  
M. Denis Parent  
M. Benoit Duval

Absent:

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 6 avril 2022
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Comptes du mois
- 8- Signature de l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
- 9- Fondation québécoise du cancer
- 10- Programme PIIRL
- 11- Achat d'asphalte froide
- 12- Réfection toiture centre communautaire
- 13- Offre de services fauchage des bords de chemins
- 14- Travaux de voirie
- 15- Soumissions pose d'asphaltes
- 16- Soumissions entretien terrain centre communautaire été 2022-2023-2024
- 17- Achat de batteries et chargeur intelligent panneau de vitesse
- 18- Varia
- 19- Période de question
- 20- Levée de l'assemblée

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures.

**2- MOT DE BIENVENUE**

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

### **3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R.2022-05-040**

**Sur proposition Mme Jade Charest appuyé par Mme Manon Loyer, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

### **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2022**

**R.2022-05-041**

**Sur proposition de Mme Jade Charest appuyé par M. Denis Parent, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 6 avril 2022 tel que rédigé.**

### **5- DEMANDE VERBALE**

Aucune

### **6- CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quinze et soixante-six dollars (178 675.66\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 463 590.26\$, et un placement de 100 000,00\$ pour un an.

### **7- COMPTES DU MOIS**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de quinze mille deux cent vingt-huit et quarante-sept dollars (15 228.47\$) chèques numéro 202200041 à 202200052 et un montant de 18 909.97\$ en paiement sur accès D'affaires.

**R 2022-05-042**

**Sur proposition de Mme Manon Loyer appuyé par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu d'accepter les comptes payés et à payer au montant de quinze mille deux cent vingt-huit et quarante-sept dollars (15 228.47\$) chèques numéro 202200041 à 202200052 et un montant de 18 909.97\$ en paiement sur accès D'affaires.**

**ADOPTÉE**

### **8- SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**

**ATTENDU** que le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué;

**ATTENDU** que le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC) a établi, dans la décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU qu'en juin 2017, le CRTC a déposé la politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU que Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESL et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (PESLT), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1 PG de ladite PEXLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

#### EN CONSÉQUENCE

**R2022-05-043**

Il est proposé par M. Benoit Duval  
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

**ADOPTÉE**

#### **9- FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**

Aucune proposition

#### **10- PROGRAMME PIIRL**

CONSIDÉRANT que la MRC de Joliette a déposé au ministère des Transports son plan d'interventions en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT que le PIIRL indique des coûts d'interventions prévus de 3 625 294,80\$ pour la municipalité du Village Saint-Pierre

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Village Saint-Pierre souhaite retenir les services d'une firme-conseil afin de réaliser certains travaux post PIIRL;

#### EN CONSÉQUENCE

**R 2022-05-044**

Il est proposé par M. Benoit Duval  
Appuyé par M. Denis Parent

Que Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière soit mandatée pour transmettre un devis à trois firmes-conseil pour différents mandats à exécuter.

**ADOPTÉE**

#### **11- ACHAT D'ASPHALTE FROIDE**

**R 2022-05-045**

Il est proposé par M. Stéphane Arbour  
Appuyé par M. Denis Parent

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 1 616.83\$ (taxes applicables incluses) pour l'achat d'asphalte froide.

**ADOPTÉE**

## **12- RÉFECTION TOITURE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**R 2022-05-046**

Il est proposé par Mme Jade Charest  
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense 595.00\$ (taxes applicables incluses) pour la réfection de la toiture du centre communautaire.

**ADOPTÉE**

## **13- OFFRE DE SERVICE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS**

**R 2022-05-047**

Il est proposé par M. Benoit Duval  
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 580.00\$ pour l'année 2022, 600.00\$ pour l'année 2023 et 620,00\$ pour l'année 2024 plus taxes applicables pour le fauchage des bords de chemins à l'entrepreneur Dauphins Multi-services.

**ADOPTÉE**

## **14- TRAVAUX DE VOIRIE**

**R 2022-05-048**

Il est proposé par Mme Manon Loyer  
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 229.95\$ (taxes applicables incluses) pour divers travaux de voirie à M. Claude Bazinet.

**ADOPTÉE**

## **15- SOUMISSION POSE D'ASPHALTE**

**CONSIDÉRANT** que trois soumissions ont été demandées pour la pose d'asphalte dans les rues de la municipalité et que deux ont été déposées en date du 4 mai 2022 à 11hrs;

Marion Asphalte 13,00\$ / m<sup>2</sup>

Bellerose Asphalte inc. 12.40\$ / m<sup>2</sup> et 12.30\$ / m<sup>2</sup>

**EN CONSÉQUENCE**

**R 2022-05-049**

Il est proposé par M. Denis Parent  
Appuyé par Mme Lyne Rivest

Et résolu unanimement que le contrat pour la pose d'asphalte dans les rues de la municipalité soit octroyé à l'entrepreneur Bellerose Asphalte inc. pour une dépense de 12,40\$ / m<sup>2</sup> pour les pièces 30 m<sup>2</sup> et moins et de 12,30\$ / m<sup>2</sup> pour les pièces 30 m<sup>2</sup> et plus.

**ADOPTÉE**

**16- SOUMISSIONS ENTRETIEN TERRAIN CENTRE COMMUNAUTAIRE  
ÉTÉ 2022-2023 ET 2024**

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été demandées pour l'entretien terrain centre communautaire été 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT que le 4 mai 2022 à 11hrs, une seule soumission a été reçue au bureau municipal soit l'Équipe Malo;

EN CONSÉQUENCE

**R 2022-05-050**

Il est proposé par Mme Jade Charest  
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal octroi le contrat à l'entrepreneur Équipe Malo pour une dépense de 1600.00\$ pour l'année 2022, 1750,00\$ pour l'année 2023 et 1900,00\$ pour l'année 2024.

**ADOPTÉE**

**17- ACHAT DE BATTERIES ET CHARGEUR INTELLIGENT POUR  
PANNEAU DE VITESSE**

**R 2022-05-051**

Il est proposé par M. Denis Parent  
Appuyé par Mme Manon Loyer

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 300.00\$ pour l'achat de batteries et chargeur intelligent pour le panneau de vitesse.

**ADOPTÉE**

**18- VARIA**

**19- PÉRIODE DE QUESTION**

**20-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R 2022-05-052**

Il est proposé par Mme Manon  
Appuyé par Mme Jade Charest

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

**ADOPTÉE**

Signé  
Roland Charest  
Maire

Signé  
Édith Gagné  
Directrice générale  
Greffière-trésorière